

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :
BANQUE CIC EST CIC HERRLUSHEIM, 3 RUE SAINT ARBOGAST 67850 HERRLUSHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 200 €.

Mme Adeline ACKERMANN, représentant de la société SAS A2 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 10 A RUE DU GENERAL DE GAULLE 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Mme Adeline ACKERMANN	100	200 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30087 33045 00020567710 59

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 février 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Il lu et approuvé

M. Jérémie GLUSSOT
Responsable de point de vente
0390416565

